

Prestations santé : la qualité de service bientôt au rendez vous ?

Le transfert de votre RPP (Régime Professionnel de Prévoyance) et de vos prestations santé à la plateforme **iGestion** du prestataire CEGEDIM a été accompagné d'une forte dégradation de la qualité de service. L'UDPA-UNSA a multiplié les interventions au niveau de la branche et dans les entreprises AXA pour que les employeurs mettent en place les renforts nécessaires pour maintenir un niveau de qualité de service acceptable. Pour les devis, les délais de traitement sont aujourd'hui conformes à l'objectif de 3 jours, par contre s'agissant du règlement des prestations, le délai moyen de 4,5 jours doit encore être amélioré.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficultés

Bon à Savoir!

Vous réduirez sensiblement les délais de traitement en créant votre compte : Munissez vous de votre attestation de tiers payant ou figure votre numéro d'adhérent.

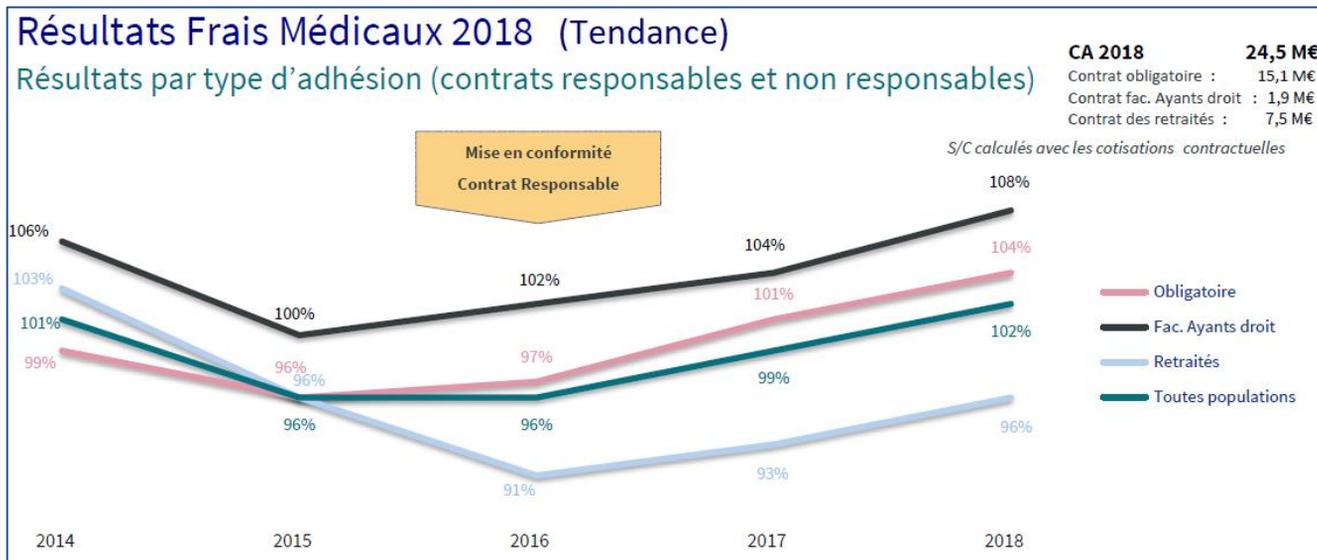
Connectez vous sur <https://bcac-adherent.gestionsante.fr/> Choisissez [créer mon espace] et laissez vous guider.

Pour accélérer les remboursements privilégiez la rubrique [contact, nous écrire] qui vous permettra de transmettre immédiatement ordonnances et factures dématérialisées.



Attention : dégradation du S/C de notre contrat santé !

Lors de la commission prévoyance et santé du 3 juillet 2019, la direction a fait le constat d'une dérive des résultats en frais de santé.



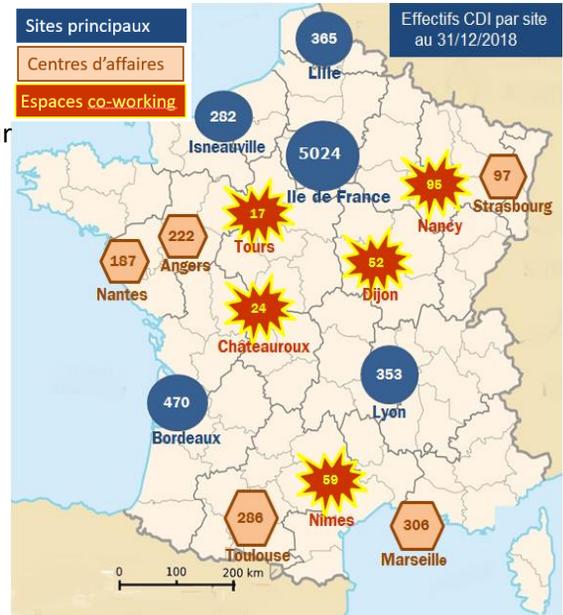
Sur l'exercice 2018, les dérives du rapport sinistres sur primes concernent surtout le contrat facultatif des ayants-droit et celui des salariés en activité. Sont principalement en cause les prestations dentaire et optique.

L'UDPA-UNSA continuera de se battre pour vous garantir le bénéfice de garanties santé de bon niveau avec un tarif acceptable lors de la prochaine négociation RSG prévue en septembre 2019.



GPEC 2019/2021 l'UDPA-UNSA s'engage pour mieux défendre vos intérêts

- ➔ Retrait de toute référence à un accord de performance collective et de tout risque de licenciement suite à deux refus de mobilité.
- ➔ Visibilité prévisionnelle détaillée de l'évolution des métiers sur chacun des sites AXA dès le 1^{er} trimestre 2020.
- ➔ Engagement de 700 recrutements en CDI sur le personnel administratif et de maintien de l'effectif du réseau AEP
- ➔ AXA co-responsable de l'employabilité de ses salariés pour faire face à l'évolution des métiers.
- ➔ Maintien sur les sites en co-working plutôt que mobilité géographique imposée.
- ➔ Entretien du lien social par un déplacement d'une journée, tous les 15 jours sur le service d'affectation de la zone géographique.
- ➔ Actualisation des primes de mobilité versées en cas de réorganisation.
- ➔ Reconduction des mesures d'aide à la mobilité géographique
- ➔ Mobilité interne prioritaire sur le recrutement externe



Autant d'avancées obtenues pour vous, en engageant notre signature.

Transition Activité Retraite : l'obstination de l'UDPA-UNSA a payé !



L'UDPA-UNSA a obtenu la réouverture de l'accord Transition Activité Retraite ; il est dès à présent possible d'entrer dans le dispositif TAR jusqu'à la date limite du 1^{er} décembre 2020.

Vous voulez en savoir plus sur le TAR, contactez vos délégués UDPA-UNSA

SALAIRES : L'UDPA-UNSA obtient la mise au plancher au 1^{er} juillet 2019 !

Il aura fallu un an d'interventions systématiques dans toutes les instances pour obliger la direction à respecter la lettre des accords en portant tous les salaires inférieurs au niveau des planchers AXA

Classe	1	2	3	4	5	6	7
Plancher au 01/07/2019	20 239 €	20 618 €	23 793 €	28 245 €	33 625 €	44 215 €	59 311 €

Ces planchers sont à comparer avec le salaire annuel brut théorique en haut de votre feuille de paye.
Si vous pensez avoir été oublié, contactez nous !

